

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*Mme Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Achatsic-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 16 juin 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE224087001**

**Conclure avec Toromont CAT (Québec), une division  
d'Industries Toromont limitée, une entente-cadre,  
d'une durée de 60 mois, pour les services  
d'inspection, d'essais et de travaux d'entretien des  
génératrices de la Direction de l'eau potable - Appel  
d'offres public 22-19075 - (un seul soumissionnaire) -  
Montant estimé: 3 494 362,74 \$, taxes incluses.**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE224087001

*Conclure avec Toromont CAT (Québec), une division d'Industries Toromont limitée, une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour les services d'inspection, d'essais et de travaux d'entretien des génératrices de la Direction de l'eau potable - Appel d'offres public 22-19075 - (un seul soumissionnaire) - Montant estimé: 3 494 362,74 \$, taxes incluses.*

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Elles et ils ont rappelé d'entrée de jeu que les usines et réservoirs de la Direction de l'eau potable sont majoritairement équipés de génératrices fixes et mobiles dédiées, pour assurer en tout temps le traitement et la distribution de l'eau potable en cas de pannes prolongées ou de perturbations sur le réseau industriel d'Hydro-Québec.

Le contrat faisant l'objet du présent examen porte sur des services d'inspection, d'essais et d'entretien de ces génératrices, travaux qui, en vertu d'une nouvelle norme canadienne, doivent être effectués par une personne compétente ou par des personnes formées par le fabricant du système. Comme l'ont expliqué les personnes-ressources du Service de l'eau, il est prévu que l'entreprise spécialisée mandatée par le biais de ce contrat soit responsable des inspections et entretiens annuels et quinquennaux, tandis que les inspections et entretiens hebdomadaires, mensuels et semestriels doivent être

confiés au personnel de la Ville, formé au préalable par la firme spécialisée, et ce, afin de réduire les coûts.

La période d'ouverture de l'appel d'offres associé au processus d'octroi de contrat s'est échelonnée du 7 février au 31 mars 2022 et a donné lieu à l'émission de six addendas, dont deux concernaient un report de date pour l'ouverture des soumissions. Alors que six entreprises ont pris le cahier des charges, une seule d'entre elles a déposé une soumission.

Un écart de 26,49 % entre le prix soumis et l'estimation réalisée par la Ville a été noté, écart qui a pu être réduit à 13,62 % grâce à une révision de son prix par le soumissionnaire au terme d'une négociation avec le Service de l'eau. Ce dernier a expliqué l'écart résiduel par l'incertitude associée à l'inflation et à la fluctuation des marchés, par la rareté de la main-d'oeuvre et le prix élevé des pièces de rechange pour ce type d'équipement et enfin, par l'absence de concurrence au Québec dans le domaine de l'inspection périodique des génératrices selon la norme précitée. Les explications ainsi fournies par les personnes représentant le Service de l'eau ont été à la satisfaction de la Commission, qui n'a pas jugé nécessaire d'obtenir des clarifications supplémentaires quant à ce processus d'octroi de contrat.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE224087001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**